

Université Paris Descartes
Faculté de Droit

10 avenue Pierre Larousse - 92240 Malakoff
Association des Fiscalistes de Paris V
Master 2 Juriste Fiscaliste

Site internet : <http://m2jf-paris5.fr/>



Institut Art
& Droit

PROGRAMME
DU
COLLOQUE

L'Association des Fiscalistes de Paris V en partenariat avec l'Institut Art et Droit, le soutien du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public, et de la revue Entertainment - Droit, Médias, Art, Culture.

FACULTÉ
DE DROIT



ART & FISCALITÉ

Lundi 19 juin 2017
13h30 > 18h00

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Salle du Conseil / 12 rue de l'École de Médecine 75006 Paris

Métro : Odéon

Inscription : fiscalisteparis5@gmail.com

Entrée libre

13h30 : MOT D'ACCUEIL

par **Xavier Cabannes**, professeur à l'université Paris Descartes,
directeur du Master 2 Juriste fiscaliste

Première partie présidée par

Gérard Sousi,

président de l'Institut Art et Droit

- **13h35-14h05 :**

*La problématique de la définition
de l'œuvre d'art en droit fiscal,*

Wanda Hannecart Weyth, avocate à la Cour

- **14h05-14h35 :**

*La philanthropie en matière d'art :
le régime juridique et fiscal du mécénat,*

Claire Hautefaye, avocate à la Cour

- **14h35-15h05 :**

L'optimisation de la propriété d'œuvres d'art,

Julia Novak, avocate à la Cour

- **15h05-15h30 :**

La dation en paiement,

Les étudiants du Master 2 Juriste fiscaliste

de l'université Paris Descartes,

- **15h30-16h00 :**

Douane et œuvres d'art, une relation méconnue,

Jean-Luc Albert, professeur à Aix-Marseille université

16h30 : Questions et Pause

Seconde partie présidée par

Éric Peuchot,

*maître de conférences à l'université Paris Descartes,
Centre Maurice Hauriou, ancien directeur de l'Institut de France*

- **16h30-17h00 :**

TVA et vente d'œuvres d'arts,

Élise Galpérine, chargée d'enseignements
à l'université Paris Descartes

- **17h00-17h30 :**

Les ventes d'objets d'art et la taxe forfaitaire,

Xavier Cabannes, professeur à l'université Paris Descartes

- **17h30-18h00 :**

*Le régime particulier des ports francs
pour entreposage d'objets de valeur :
l'exemple du Luxembourg,*

David Arendt, mandataire indépendant

18h00 - MOT DE CLÔTURE ET DE REMERCIEMENT,

Arthur Pery, Président de l'AFPV